

Communauté de communes Dronne et Belle

Février 2022

N°9



INITIATIVES ÉCONOMIQUES
SOUTIEN AUX ENTREPRISES



LETTRE N°2 :
PROGRAMME LOCAL
DE L'HABITAT



BUDGETS 2021



Promouvoir la
gestion durable
de la forêt

TOUTE L'ACTUALITÉ EN CONTINU SUR :
www.dronneetbelle.fr | www.facebook.com/dronneetbelle

ISSN - 2426 - 0886

Le mot du Président

Jean-Paul COUVY



A

près 2 années de crise COVID-19 qui ont fortement impactées notre vie quotidienne, nous pouvons espérer que celle-ci s'arrêtera en 2022 et deviendra peut-être une épidémie comme la grippe saisonnière.

Malgré cette crise sanitaire, la Communauté de Communes a continué son travail au service de ce territoire :

- Avec la mise en fonction du Pôle Enfance Jeunesse Famille à Brantôme,
- Le début des travaux de réhabilitation du site de la ressourcerie à Lombraud - Brantôme,
- Les études d'aménagement et de sécurisation du site de l'Abbaye de Brantôme,
- La délocalisation de la déchetterie et des bâtiments techniques de la CdC vers le site du Brandissou à Champagnac de Belair pour permettre le développement de Périgord VDL.

La Communauté de Communes s'engage également sur le plan culturel, l'environnement, l'habitat et l'économie.

Pour la culture : par le développement d'une politique culturelle partagée avec la mise en place d'un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (COTEAC) et d'un Contrat Territorial de Lecture (CTL). Cet engagement aura pour objectif de renforcer les actions en direction des différents publics et d'inventer une véritable culture du « faire ensemble ». **Page 4**

Pour l'environnement : par son engagement dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). **Pages 12 à 15**

Pour l'habitat : par la lutte contre les logements vacants, le soutien à l'accession à la propriété et aux projets innovants d'habitat. **Page 9 à 12 - Lettre du PLH**

Pour l'économie : par le soutien financier des artisans et commerçants dans le cadre de l'Opération Collective en Milieu Rural (OCMR), la contribution à un fonds de soutien aux entreprises pour pallier les difficultés liées à la crise sanitaire et par l'engagement d'un dialogue rapproché avec les entreprises du territoire. **Pages 18 et 19**

Bien d'autres projets sont en cours d'évaluation et d'études, comme la réhabilitation de la piscine de Champagnac et la création d'un Pôle Enfance Jeunesse-Famille à Mareuil.

La communauté de communes continue d'aller de l'avant.

Le Président,
Jean Paul COUVY

Directeur de publication : Jean-Paul COUVY | Vice-Président en charge de la communication : Pascal MAZOUAUD

Responsable de la rédaction : Commission communication - **Conception graphique** : Communauté de communes
Dronne et Belle

Impression : France Correspondance 24340 Mareuil en Périgord - Siret 37865715900018

Photo de couverture : © F. TESSIER, OT PÉRIGORD Dronne Belle |

BUDGETS 2021

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	8 548 636 €	4 435 051 €	12 983 687 €
BUDGETS ANNEXES			
CULTURE-SPORT	441 407 €	246 450 €	687 857 €
ENFANCE-JEUNESSE	1 687 204 €	1 829 796 €	3 517 000 €
LOGEMENTS	79 391 €	85 879 €	165 270 €
MAISON DE SANTÉ	254 092 €	220 852 €	474 944 €
TOURISME	430 718 €	208 816 €	639 534 €
SPANC	125 107 €	43 736 €	168 843 €
TOTAL	11 566 555 €	7 070 580 €	18 637 135 €



DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (HORS DETTE)

3 293 000 €



FISCALITÉ : DES DIFFÉRENCES DE TAUX ENCORE PRÉSENTES

TAUX D'IMPOSITION 2021 DES TAXES DIRECTES LOCALES :

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2021 :

Taxe sur le foncier bâti	5,00%	Zone 1 : une collecte/semaine	12,50%
Taxe sur le foncier non bâti	12,86%	Zone 2 : deux collectes/semaine	15,63%
Cotisation Foncière des Entreprises	25,70%	Zone 3 : trois collectes/semaine	16,15%

COTEAC ET CTL

Le **Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (COTEAC)** et le **Contrat Territorial de Lecture (CTL)** mettent en relation les différents acteurs du territoire autour des questions d'Éducation Artistique et Culturelle et de Lecture publique.

Ces contrats définiront les grandes priorités en matière de politique culturelle pour la Communauté de communes et les partenaires accompagnateurs.

Des contrats pour :

- coopérer et inventer une culture du « faire ensemble » ;
- proposer des parcours culturels riches et attentifs au territoire sur lequel ils s'inventent en favorisant la pratique artistique de tous les habitants.



Ils pourront pour cela s'appuyer sur le réseau des médiathèques et des bibliothèques qui propose ses services sur l'ensemble de la Communauté de communes avec 3 médiathèques à Bourdeilles, Mareuil-en-Périgord et Champagnac-de-Bélair. 1 bibliothèque à Brantôme-en-Périgord et 4 points lectures à Monsec, Villars, la Chapelle-Faucher et Quinsac.

Une expérimentation du COTEAC est en cours depuis 2019, ce qui a permis de proposer des actions culturelles aux enfants et aux jeunes dans des domaines variés.

Le CTL et le COTEAC seront signés en juin 2022 pour une durée de 3 ans.

Les signataires de ces contrats seront : la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle-Aquitaine (DRAC), la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Dordogne (DSDEN), le Département de la Dordogne et la Communauté de communes Dronne et Belle.

En 2021, la DRAC a soutenu à hauteur de 8000€ les projets culturels portés dans le cadre du COTEAC, le Département à hauteur de 3500€, le CRDD (Conservatoire à Rayonnement Départemental de Dordogne) à hauteur de 1400€, le Ruban Vert à hauteur de 5800€ et la Communauté de Communes Dronne et Belle à hauteur de 4643,93€.

3 parcours artistiques et culturels en 2021 :

- Éveil et musique : avec la compagnie « les 13 lunes » (projet 2020 reporté) à la crèche de Mareuil et dans les écoles maternelles de Mareuil-en-Périgord, Brantôme-en-Périgord et Champagnac de Bélair. Cette compagnie a proposé des ateliers musicaux pour les plus petits et la découverte du spectacle « L'oiseau margelle ».
- Son et territoire : ateliers musicaux et création de vignettes sonores pour le sentier des meulières, en collaboration entre le collège de Brantôme-en-Périgord et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne.
- bande dessinée : ateliers dessins animés par Nicolas Gazeau pour les écoles de Puy-de-Fourches et de Champagnac de Bélair.

Des parcours artistiques et culturels à venir en 2022 :

- Carnaval : ateliers participatifs animés par la Compagnie « Théâtre des Origines » dans le cadre de Carnaval 2022, porté par l'Espace Socioculturel Le Ruban Vert.
- Expressions et émotions : ateliers théâtre et arts-plastiques pour les accueils de loisirs et les accueils jeunes, mais aussi les jeunes du Ruban vert, sur la thématique du clown, avec la Compagnie « Les Matapeste ». 3 spectacles pour les familles à découvrir sur les communes de Villars, Brantôme-en-Périgord et Mareuil-en-Périgord en juillet 2022.
- l'homme et l'eau : rencontres et valorisation du petit patrimoine de Cantillac.
- ateliers parent-enfant avec l'artiste Frédéric Jesson, balade contée, récoltes de paroles et création de panneaux pour les fontaines.

Mais aussi des interventions artistiques en milieu scolaire. Projet en partenariat avec le Ruban vert.

Une Micro-folie pour le territoire :

La Micro-folie est un dispositif innovant au service de l'Éducation artistique et culturelle développé par la Villette. C'est un outil à géométrie variable qui s'articule autour d'un musée numérique. La ville de Brantôme-en-Périgord dans le cadre du label Petites villes de demain et la Communauté de communes œuvrent à sa mise en place sur le territoire.



**INVENTER UNE
POLITIQUE CULTURELLE
PARTAGÉE ET
ATTENTIVE À CEUX
QUI VIVENT SUR LE
TERRITOIRE**

LE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES CONCERTÉES (SICC) DU DÉPARTEMENT

La Communauté de Communes est porteuse de ce projet, soutenu par le Département de la Dordogne. Ce dispositif permet aux associations locales et structures partenaires de déposer des dossiers de soutien financier pour favoriser la venue d'artistes sur le territoire :

- Les artistes doivent être professionnels
- Les événements soutenus par ce dispositif doivent se dérouler hors période touristique (juillet-août) pour proposer une offre culturelle aux habitants de Dronne et Belle

En 2021, le Département a soutenu à hauteur de 8400€ les projets culturels portés dans le cadre de la SICC. Comme l'indique la convention entre la Communauté de Communes et le Département, notre EPCI a donc, lui aussi, soutenu financièrement ces initiatives à la même hauteur budgétaire (8400€).



Projets soutenus en 2021 :

- création et installation d'une sculpture land art par Jean-Marc Pommier dans Bourdeilles - porté par le Comité des fêtes de Bourdeilles
- Samedi 25 septembre : Spectacle « Germaine et Germaine » à Mareuil-en-Périgord - porté par le Ruban Vert
- Samedi 11, dimanche 12, vendredi 17, samedi 18 décembre : Mapping vidéo dans les communes de Mareuil, Condat-sur-Trincou, Bussac et Brantôme-en-Périgord - porté par l'association « Histoire 2 voir »



L'ESPACE SOCIOCULTUREL LE RUBAN VERT, ENTRE RENOUVEAU ET CONTINUITÉ

Qu'est-ce que le Ruban Vert ?

L'espace socioculturel le Ruban Vert est une association loi 1901 qui gère deux centres sociaux ruraux, l'un à Brantôme et l'autre à Mareuil. Ouvert à toutes et tous (familles, adultes, jeunes, seniors), ses valeurs fondatrices sont la dignité humaine, la solidarité et la démocratie. De multiples ateliers et activités s'y déroulent quotidiennement : espace multimédia, animations de la vie locale, organisation de spectacles, accompagnement aux projets de jeunes et à la scolarité... C'est un lieu de rencontre et de sociabilisation.

2021, année du renouveau...

2021 aura été l'année de grands changements pour le Ruban Vert : l'équipe salariée s'est en grande partie renouvelée ces douze derniers mois : arrivée d'un nouveau directeur, d'une chargée d'accueil, d'une référente famille et d'une animatrice à l'accompagnement à la scolarité à Brantôme ; d'une référente famille à Mareuil-en-Périgord et enfin d'un animateur « accompagnement projets jeunes » sur les deux territoires.

A Brantôme-en-Périgord, le Ruban Vert a quitté les anciens locaux de l'avenue des Martyrs pour intégrer le Pôle « la Passerelle », qu'il partage avec l'Accueil Jeunes et le Centre de Loisirs les P'tits Loups (locaux situés à côté du collège).

L'Accueil Jeunes de Mareuil-en-Périgord a été transféré à la Communauté de Communes et notre animateur accompagne désormais de nombreux projets de jeunes sur tout le territoire.

...Et de la continuité

La crise sanitaire a modifié notre fonctionnement mais n'a pas mis fin aux nombreux projets et actions du Ruban Vert. En effet, 2021 a vu la reprise des ateliers à Brantôme-en-Périgord et Mareuil-en-Périgord (yoga, scrabble, généalogie...), des stages cinéma, cirque, manga et mapping, des spectacles familiaux, l'accompagnement de projets de jeunes, le café des parents, des moments de débat sur l'écologie ou les réseaux sociaux, des séjours à la mer et des sorties à la journée, la reprise de l'accompagnement à la scolarité à Brantôme-en-Périgord, Mareuil-en-Périgord, Bourdeilles et Champagnac-de-Belair ...

2022 est aussi porteuse de nombreux projets : le grand retour de Carnaval le 26 mars prochain et de tous les ateliers qui le précèdent, de nouveaux ateliers (couture, BD, informatique), la conclusion du projet Métamorph'ose (montage d'un film sur les initiatives de jeunes locaux inspirants) le 27 janvier à Nontron et le 3 février à Thiviers et de nombreux autres projets réfléchis et mis en œuvre avec et pour vous toutes et tous !

CONTACTS :

À Brantôme-en-Périgord :

Pôle la Passerelle, 5 place de la Jeunesse
05.53.35.19.81

accueil.brantome@lerubanvert.org

À Mareuil-en-Périgord :

2 place André Marchaps
05.53.56.74.70

accueil.mareuil@lerubanvert.org

Plus d'informations sur le site www.lerubanvert.org,
sur Facebook et Instagram

URBANISME

ADAPTATION DU PLUI-H

Bien que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Dronne et Belle soit entré en vigueur le 3 juillet 2020, des projets ont été affinés et des demandes nouvelles ont émergé ces derniers mois, nécessitant l'évolution du PLUi-H.

Ainsi, la communauté de communes Dronne et Belle a engagé plusieurs procédures d'adaptation du document d'urbanisme :

- Sept révisions allégées pour des raisons de développement économique ;
- Une modification de droit commun afin de modifier et supprimer des emplacements réservés, de préciser des points du règlement écrit, de modifier certaines orientations d'aménagement et de programmation ; de faire évoluer le règlement graphique ;
- Une modification simplifiée afin de corriger des erreurs matérielles dans le zonage réglementaire, d'ajouter des bâtiments susceptibles de changer de destination et des éléments de petit patrimoine.



Ces différents changements envisagés ne remettent pas en cause le projet de territoire décliné dans le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et il n'est pas envisagé à ce jour d'engager de nouvelles procédures, notamment pour faire évoluer le zonage à vocation d'habitat.

Pour rappel, l'ensemble des informations de zonage et des documents du PLUi-H sont disponibles sur le site du Géoportail de l'urbanisme : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Modalités de concertation

Des réunions publiques seront organisées pour présenter la démarche, les projets de modifications, en amont de la phase d'enquête publique. Une nouvelle lettre du PLUi, sera éditée et distribuée prochainement aux habitants de Dronne et Belle pour annoncer les dates de réunions et d'enquêtes publiques, ainsi que les modalités de participation. L'information sera également diffusée par voie de presse et sur le site internet de la CCDB (<https://www.dronneetbelle.fr/PLUi.html>).

DÉMATERIALIZATION ADS

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont accessibles en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).

Au 1er janvier 2022, la SVE s'appliquera également aux demandes d'autorisation d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire,...).

Quels avantages ?

Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée

Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.

Un gain de temps et d'argent :

Plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou envoyer vos demandes en courrier recommandé.

Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.



Faites votre demande d'autorisation d'urbanisme sur le guichet unique de dépôt numérique des autorisations d'urbanisme : directement via le lien suivant :

<https://atd24.geosphere.fr/quichet-unique>



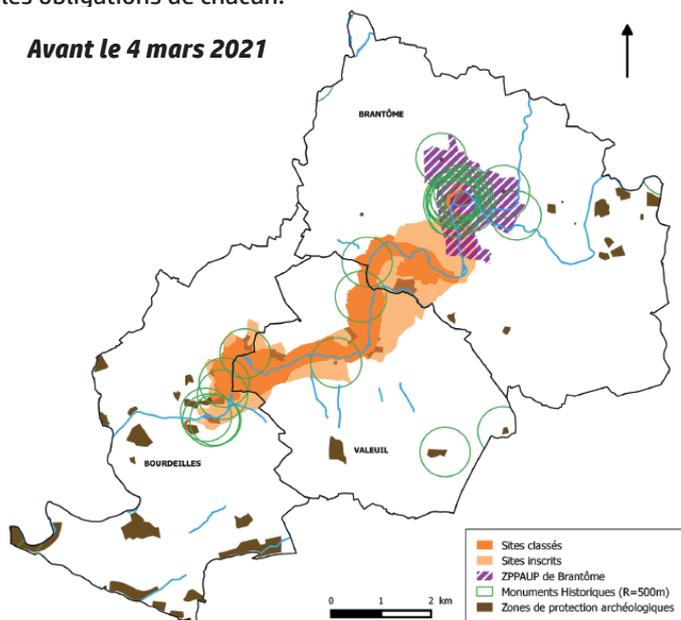
Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Les mairies continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) : VALÉE DE LA DRONNE

Le territoire de Dronne et Belle possède un très riche patrimoine, en particulier dans la Vallée de la Dronne entre Brantôme et Bourdeilles. Nous profitons quotidiennement de l'harmonie du bâti et de la beauté de nos paysages, ce qui participe à notre qualité de vie et à l'attractivité de nos campagnes. Pour protéger ce patrimoine, plusieurs réglementations co-existent (sites classés, sites inscrits, monuments historiques, ZPPAUP) et parfois leurs périmètres se superposent, comme le long de la Dronne.

Afin de simplifier ce mille-feuilles de protections réglementaires et de donner une protection d'ensemble à ce secteur, la Communauté de Communes Dronne et Belle a donc élaboré une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur la vallée de la Dronne, qui est devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR), lors de son approbation par le conseil communautaire le 4 mars 2021. Cette décision simplifie les règlements de protection du patrimoine sur la Vallée de la Dronne pour une plus grande efficacité et clarifie les obligations de chacun.

Avant le 4 mars 2021



Protection du patrimoine sur la vallée de la Dronne :

L'ensemble des documents relatifs à l'AVAP/SPR Vallée de la Dronne est consultable et téléchargeable sur le site internet de la CCDB : dronneetbelle.fr/AVAP-940.html

Qu'est-ce que cela change pour les projets de construction / rénovation ?

À l'intérieur du périmètre du SPR, tout projet devra:

- 1) être soumis à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).
- 2) recevoir une autorisation préalable de la communauté de communes, qui vérifie la conformité du projet avec les règles de l'AVAP/SPR.

Cela s'applique au :

- modification de l'aspect extérieur des immeubles nus ou bâtis (transformation, construction nouvelle, démolition, clôtures, etc.),
- intervention ayant pour effet la modification sensible des données du paysage végétal (déboisements, coupes ou élagages importants d'arbres de haute tige, suppressions de haies bocagères, etc.),
- transformation de l'aspect des espaces publics (aménagement urbain au sens large, aspect des sols, mobiliers urbains, dispositifs d'éclairage, publicités, etc.)

**SPR DE LA VALLEE DE LA DRONNE
PLAN DE ZONAGE**

Depuis le 4 mars 2021

... Vue d'ensemble

Légende

Protections non concernées par l'AVAP :

■ Monument historique

■ Site classé

Zonage de l'AVAP :

■ Secteur "Bourgs historiques"

■ Secteur "Abords des bourgs historiques"

■ Secteur "Vallée"

Éléments ponctuels à protéger :

★ Arbre remarquable

☆ Petit patrimoine

--- Alignement d'arbres

--- Mur et muret

--- Falaise

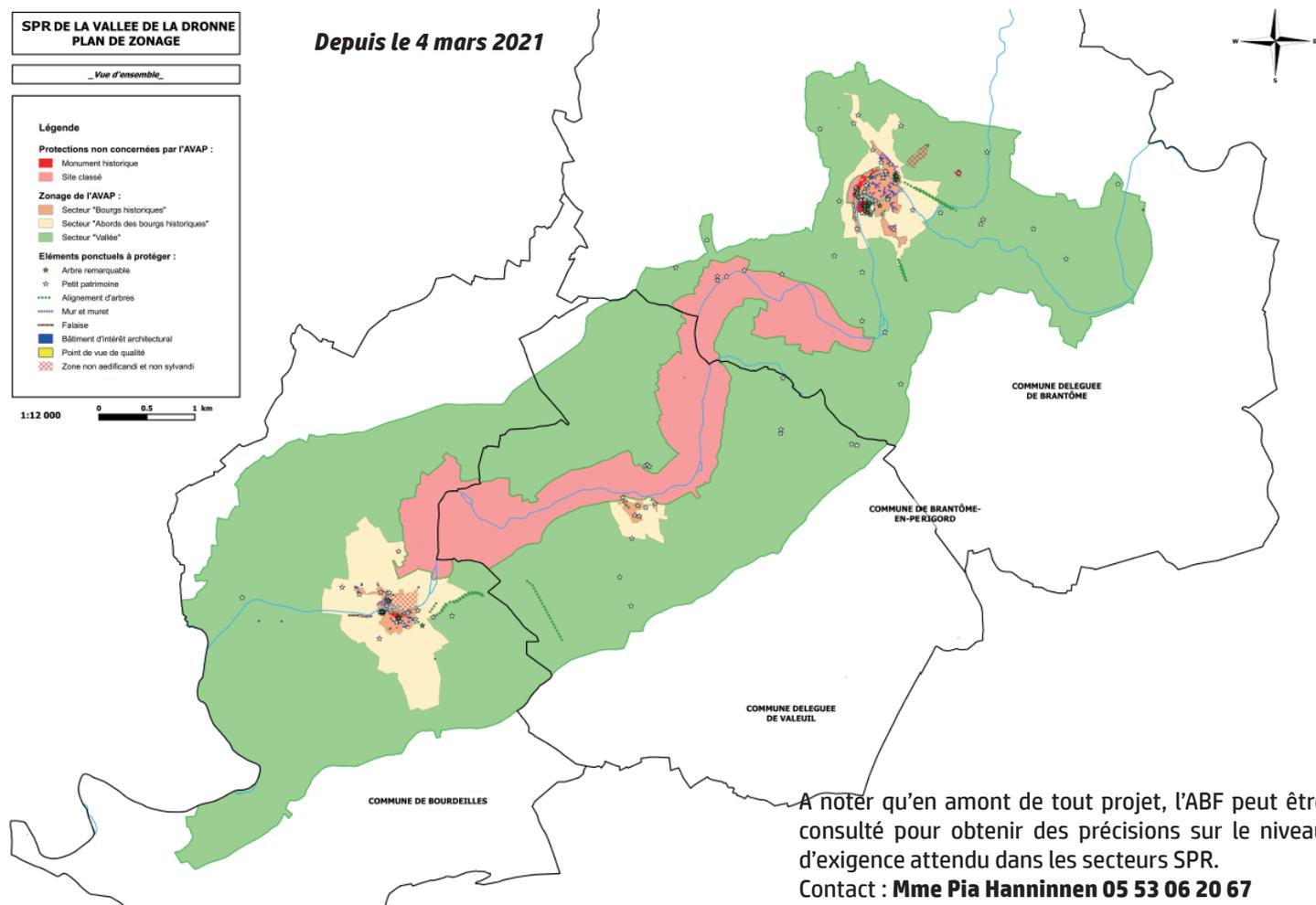
■ Bâtiment d'intérêt architectural

■ Point de vue de qualité

■ Zone non aedificandi et non sylvandi

1:12 000

0 0.5 1 km



A noter qu'en amont de tout projet, l'ABF peut être consulté pour obtenir des précisions sur le niveau d'exigence attendu dans les secteurs SPR.

Contact : **Mme Pia Hanninen 05 53 06 20 67**

TOURISME

CHÂTEAUX EN FÊTE EN PÉRIGORD VERT

Du 29 mai au 13 juin 2021, s'est tenue la très attendue et toute première édition de « Châteaux en Fête » après deux reports successifs au cours de l'année 2020 dus à la crise sanitaire que nous traversons. Durant deux semaines, la manifestation a rassemblé une soixantaine de châteaux, manoirs et domaines en Périgord ainsi qu'une vingtaine en Lot-et-Garonne. Tous ont concocté un programme d'animations originales tout spécialement élaboré à l'attention de leurs visiteurs. Fiers de ses célèbres mille et un châteaux constituant sans nul doute possible un des fleurons de son patrimoine, cette opération est à l'initiative du Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne en collaboration étroite avec les châtelains et gérants de sites. Les sites partenaires ont proposé des activités ludiques et inédites autour de l'art et de l'artisanat, du théâtre et du conte, de la musique ou encore de la gastronomie afin de découvrir des lieux chargés d'histoire sous un angle nouveau et vivre la vie de château le temps d'une journée.



L'Office de Tourisme PERIGORD Dronne Belle, de la Communauté de communes Dronne et Belle, a spécialement créé pour l'occasion une brochure recensant les châteaux participant ainsi que les différentes activités proposées par les 33 sites partenaires en Périgord Vert. La brochure a été tirée à 6 000 exemplaires et distribuée dans les Offices de Tourisme. Les amoureux d'histoire(s) et de patrimoine en conservent précieusement une copie en vue de futures promenades à la découverte de ces lieux éminents.

Avec 33 châteaux représentés dont plus de la moitié ouvraient spécialement leurs portes pour l'occasion, le Périgord Vert arrivait en première ligne des festivités. Que soient ici chaleureusement remerciés tous nos chers partenaires qui par leurs efforts constants et un travail de longue haleine ont rendu possible ce bel événement qui, nous l'espérons de tout cœur, perdurera dans le temps et permettra d'accueillir au fil des années un public de plus en plus nombreux et désireux de (re)découvrir les trésors de notre patrimoine d'exception.

L'action continue cette année !

CHÂTEAUX en fête Dordogne Périgord & Lot-et-Garonne
Du **16 avril** au **1^{er} mai 2022**
2 semaines d'animations, de découvertes...

...et de partage en famille ou entre amis !
RDV sur chateauxenfete.com

DORDOGNE LOT-ET-GARONNE Périgord Vert Communauté de communes Dronne et Belle

MOBILITÉ

L'expérimentation de plateforme mobilité MOVER, d'une durée de 3 ans, a pris fin en novembre 2020, mais vous pouvez continuer à consulter le site Internet www.mover-perigord-vert.fr pour (re)découvrir toutes les solutions de mobilités existantes en Périgord Vert !

Suite à la loi d'orientation des mobilités (LOM) promulguée le 24 décembre 2019, la Région Nouvelle Aquitaine est, depuis le 1er juillet 2021, autorité organisatrice de la mobilité sur notre territoire (www.transports.nouvelle-aquitaine.fr).

Pour autant, certains services « mobilité » sont toujours gérés par la communauté de communes ou les communes.

C'est le cas notamment :

- du service Accompagnement – Assistance - Animation du CIAS de la communauté de communes Dronne et Belle (accompagnement collectif (minibus) pour personnes âgées pour se rendre à des rendez-vous médicaux, au marché de Brantôme, au supermarché, sur des lieux d'animation ou de rencontre, la bibliothèque,...) ;
- des navettes de l'Accueil Jeunes de Mareuil et Brantôme ;
- de la navette marché à Mareuil en Périgord

Période Covid : Le dispositif «Aller Vers...»

Grâce au dispositif «Aller vers...» majoritairement dédié aux personnes âgées ayant des difficultés de déplacement, la communauté de communes a pu accompagner au centre de vaccination 122 personnes pour la 1^{ère} et seconde doses et 74 personnes pour la troisième dose de vaccin.





Mot de la Vice-Présidente



La Covid a mis en évidence la place importante qu'occupe notre habitat et notre cadre de vie (avec le confinement et développement du télétravail) et cela a fait émerger de nouvelles envies. Ainsi, bien qu'il soit encore trop tôt pour connaître l'impact de cette crise sanitaire, un constat peut déjà être fait : il y a un réel attrait pour les zones rurales et les petites villes. A nous de nous en saisir pour redynamiser notre territoire!

Bien que le PLUi-H, entré en vigueur en juillet 2020, ait diminué considérablement les surfaces ouvertes à la construction neuve, de nombreuses possibilités de création de nouveaux logements existent :

- D'abord en misant sur la valorisation et la réhabilitation du bâti ancien : réappropriation des logements vacants dans les centre-bourgs, transformation en habitation des granges identifiées comme telles dans le PLUi, rénovation énergétique des habitations existantes, ...
- Ensuite, en imaginant des projets d'habitats innovants qui viendront s'inscrire dans une démarche de cohésion sociale et d'adaptation au changement climatique.

Sur ces différents points, la Communauté de Communes Dronne et Belle et les communes qui la composent se mobilisent. Après plus d'une année particulière à bien des égards, cette deuxième édition de la lettre d'informations du Programme Local de l'Habitat (PLH) est l'occasion de vous présenter le bilan des actions menées en matière d'habitat sur le territoire de Dronne et Belle.

Vous en souhaitant bonne lecture,

Anémone LANDAIS

Vice-Présidente de la Communauté de Communes Dronne et Belle
En charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement



Où trouver
l'information
PLH CCDB??

www.dronneetbelle.fr

Qui contacter pour vos questions sur l'habitat ?

Règlement PLUi, primes et subventions habitat CCDB

Annabelle Carlier, chargée de mission urbanisme, habitat, environnement

05.53.03.83.55

a.carlier@dronneetbelle.fr

CU, Permis, DP : Les services instructeurs

Pour le Mareuilais, Biras, Bussac et Bourdeilles :

Séverine GRAVIÈRE

05.53.91.38.45

s.graviere@ccpr24.fr

Pour le Brantômois et le Champagnacois :

Philippe Lagorce

05.53.35.68.07

urbanisme@perigord-limousin.fr

Assainissement non collectif

Anthony Bitaud et Victor Benon,
Techniciens SPANC CCDB

05.53.35.66.29

spanc@dronneetbelle.fr

Dossiers ANAH

Anne Gazeau, chargée de mission OPAH

05.53.46.31.82

a.gazeau@dronneetbelle.fr

Conseil technique, construction et rénovation

CAUE 24 - Permanence à Périgueux sur RDV

05.53.08.37.13

courrier@cauedordogne.com

Conseil juridique ou financier

ADIL - Permanence à Brantôme en Périgord,
2^e vendredi du mois au matin sur RDV

05.53.09.89.89

contact@adil24.org

Location sociale

Logement communal : votre mairie

Logement intercommunal : CCDB

05.53.03.83.55 - accueil@dronneetbelle.fr

HLM - Périgord Habitat :

www.demande-logement-social.gouv.fr



Lutte contre les logements vacants

Le parc immobilier de Dronne et Belle compte environ 900 logements vacants (12%), dont la moitié se concentre dans les bourgs de référence (Brantôme et Mareuil) et les bourgs relais (Bourdeilles et Champagnac-de-Belair). Or, la problématique de la vacance cristallise le déficit d'attractivité du parc ancien, lequel constitue néanmoins un gisement de premier plan pour l'accueil de populations nouvelles et la diversification de l'offre résidentielle.

Pour les demandes de subventions et primes :
dronneetbelle.fr/Habitat

Face à ces enjeux, la Communauté de communes Dronne et Belle s'est donnée l'objectif de reconquête de 305 logements vacants à l'horizon 2030, soit en moyenne 18 logements par an. Pour atteindre cet objectif, partie intégrante de la politique de reconquête des centres-bourgs, plusieurs outils ont été mis en place dans une logique de « bonus/malus » pour inciter les propriétaires de ces logements à les sortir de vacance :

- **Instauration d'une taxe sur les logements vacants (THLV)**, qui sera effective **à partir de 2023** pour les logements vacants depuis plus de 2 ans.
- **Instauration d'une prime à la sortie de vacance, depuis avril 2021**
 - Montant : forfait de 2500 €/dossier, maximum 10 dossiers/an
 - Bénéficiaires : Propriétaires bailleurs ou occupants (sans conditions de ressources) qui s'engagent à occuper ou louer le logement comme résidence principale pendant 3 ans minimum.
 - Conditions : Bâti vacant (logement ou autre) depuis plus de 2 ans, situé dans les zones UA ou UB du PLUi.



Par ailleurs, suite à la candidature de la CCDB à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Déploiement accéléré du Plan National de lutte contre les logements vacants », une campagne de communication ciblée est lancée et permettra de mieux comprendre les raisons de la vacance de certains logements et d'apporter des conseils personnalisés aux propriétaires pour les aider à remettre sur le marché leur bien immobilier.

Soutien d'accession à la propriété



Face à une fragilisation des centres-bourgs et à une diminution démographique ces dernières années, la Communauté de communes Dronne et Belle souhaite aider les personnes modestes à accéder à la propriété. Une **prime pour les primo-accédants** a ainsi été instaurée **depuis avril 2021**.

- Montant : forfait de 2500 €/ dossier, maximum 2 dossiers/an ;
- Bénéficiaires : personne(s) propriétaire(s) pour la première fois et dont les revenus ne dépassent pas les plafonds de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et qui s'engage(nt) à occuper le logement en tant que résidence principale pendant 3 ans minimum ;
- Conditions : bâti existant (logement ou autre), situé dans les zones UA ou UB du PLUi (les projets de constructions neuves ne sont pas éligibles.)

Soutien aux projets innovants d'habitat

Un fonds d'appui aux projets innovants a été créé en 2021 pour soutenir les projets de type auto-réhabilitation / auto-construction, habitat groupé, habitat partagé pour personnes âgées / pour les jeunes. Une enveloppe de 15 000€ a ainsi été votée en mars 2021 pour les 6 prochaines années.





Brantôme-en-Périgord : Lauréat du programme « Petites villes de demain »



Brantôme est une des 1600 villes retenues par le gouvernement dans le cadre du programme Petites villes de demain et va ainsi bénéficier du soutien de l'État et des partenaires du programme pour faciliter les dynamiques de transition déjà engagées sur le territoire.

La convention tripartite signée entre l'État, la communauté de communes Dronne et Belle et la commune de Brantôme précise les engagements réciproques en vue de renforcer l'attrait du territoire.

Plusieurs actions seront ainsi développées dans les 4 prochaines années pour notamment :

- Moderniser et valoriser le patrimoine bâti dans une démarche de rénovation énergétique,
- Revitaliser le centre-bourg en luttant contre la vacance des logements,
- Favoriser le maintien et le développement du commerce,
- Développer l'inclusion numérique et l'accès à la culture.

Ces actions seront menées en cohérence avec la politique de l'habitat de la communauté de communes et le projet de territoire décliné dans le PLUi-H. Mathilde Bernard a été recrutée en décembre 2021 pour coordonner le programme en tant que cheffe de projet. Vous pouvez la contacter par mail villededemain@brantomeenperigord.fr ou par téléphone au 05 53 05 70 21 (aux heures d'ouverture de la mairie de Brantôme en Périgord).

Projets d'habitat partagés à Mareuil-en-Périgord

Le Rhizome sur Belle : projet d'habitat participatif et intergénérationnel

Le collectif Le Rhizome sur Belle mène depuis 2017 une réflexion autour de la création d'un habitat participatif en centre-bourg de Mareuil en Périgord. Ce lieu de vie intergénérationnel est imaginé pour favoriser la mixité sociale et placer l'humain au cœur du projet. Il sera composé de 7 logements (bioclimatiques et avec matériaux biosourcés) et d'espaces communs (verger/ potager, atelier / garage, buanderie, chambre d'amis, salle commune et culturelle,...). Deux logements sont encore disponibles, certains étant accessibles en locatif social.

Afin de faire connaître son projet, le collectif organise régulièrement des journées portes ouvertes, comme le 18 septembre 2021 dans le cadre des portes ouvertes européennes de l'habitat participatif et de la présentation du film sur le «Pouvoir d'agir des habitants», réalisé par la Fédération régionale Nouvelle Aquitaine des centres sociaux.

Pour en savoir plus : www.lerhizomesurbelle.fr



Age et Vie : projet d'habitat partagé pour les personnes âgées dépendantes (GIR2-3-4).

Le principe fondamental du dispositif « Âges & Vie » est l'ouverture sur l'extérieur et le maintien d'un cadre de vie le plus normal possible. Grâce à un dispositif mêlant architecture bienveillante et organisation à taille humaine (seulement 7-8 chambres dans une colocation, auxiliaires de vie présentes 24h/24h et disposant de leur propre logement au sein du bâtiment, services à domicile), ce dispositif est une solution d'habitat qui protège sans isoler les personnes en perte d'autonomie.

Pour en savoir plus : www.agesetvie.com



Périgord **HABITAT**
Office Public de l'Habitat // DORDOGNE

Depuis le 1er janvier 2020, un office public départemental unique de l'habitat HLM a été créé par fusion de Dordogne Habitat et de Grand Périgueux Habitat, il s'agit de « Périgord Habitat ». Celui-ci est rattaché juridiquement à un syndicat mixte ouvert

de logement social (SMOLS), auquel adhère la communauté de communes Dronne et Belle.

Dans le cadre du plan stratégique du patrimoine de Périgord Habitat, les interventions sur le territoire de la communauté de communes Dronne et Belle prévoient principalement des interventions d'entretien du patrimoine, même si certains logements individuels seront mis en vente dans les prochaines années (politique de désengagement).

Pour en savoir plus : www.perigordhabitat.fr

Logements sociaux



Plateforme de rénovation énergétique Dordogne - Périgord



Depuis le 1er janvier 2022, le conseil et l'accompagnement à la rénovation énergétique de votre logement évolue sur notre territoire !

Dans un souci de simplification pour les usagers, un guichet unique a été créé pour répondre à vos questions en matière de rénovation énergétique de votre logement ou de petit tertiaire. Il s'agit de la plateforme de la rénovation énergétique Dordogne-Périgord. Ce nouveau service, coordonné par le Département, est destiné à tous les administrés (quels que soient leurs revenus) qui souhaitent entreprendre des travaux de rénovation énergétique, de maîtrise de l'énergie ou de développement des énergies renouvelables sur leur logement. L'ouverture de la plateforme de la rénovation énergétique Dordogne-Périgord s'inscrit dans la stratégie nationale France Renov' et régionale en faveur de la transition énergétique. Informations, conseils, accompagnement aux travaux ou encore audits énergétiques, c'est une prise en charge globale de la conception jusqu'à la réalisation des travaux que propose la plateforme.

Quelles sont les étapes ?

1. Contacter l'ADIL 24, votre premier interlocuteur de la plateforme au 05 53 09 89 89. Vous pourrez, si vous le souhaitez, prendre un rendez-vous physique pour une des permanences à Brantôme (une demi-journée par mois de 9h à 12h à la Maison France Services - 1 Place du Champ de Foire à Brantôme) - Dates des prochaines permanences sur : <https://www.adil24.org/ladil-de-la-dordogne/nos-permanences/>
2. Après un premier contact pour identifier vos besoins et votre profil, le conseiller ADIL 24 vous orientera éventuellement vers un autre opérateur (CAUE, chargée de mission OPAH,...) pour un accompagnement personnalisé de votre projet.
3. L'accompagnateur pourra ainsi vous conseiller sur la nature des travaux à réaliser, vous orienter vers des artisans RGE et vous aider à monter un plan de financement pour diminuer votre reste à charge.



La RE 2020 : quelles évolutions par rapport à la RT 2012 ?



La Réglementation Thermique 2020 (ou appelée plus logiquement Règlementation Environnementale) est **la nouvelle norme qui s'applique depuis le 1er janvier 2022 à tous les bâtiments neufs**. Les principales évolutions par rapport à la RT 2012 sont :

1. La RT 2012 était BBC quand la RE 2020 est BEPOS

Techniquement, la RT 2012 visait la norme Bâtiments de Basse Consommation (BBC), lors que la RE 2020 vise la norme Bâtiments à Energie POSitive (BEPOS), c'est-à-dire que l'énergie générée par le bâtiment est supérieure à l'énergie consommée. Pour atteindre cet objectif,

ces logements doivent afficher une consommation énergétique minimale qui doit être compensée par le recours aux énergies renouvelables.

2. De nouveaux usages sont pris en compte par la RE 2020

Actuellement, la RT 2012 prend en compte cinq usages distinctifs : le refroidissement, le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les auxiliaires (ventilateurs, pompes, etc.). La RE 2020, quant à elle, va imposer de nouveaux usages tels l'utilisation des appareils ménagers, les appareils électroniques (ordinateurs, télévision, réfrigérateur) et les effets du carbone de la construction.

3. L'individu est au cœur de la RE 2020

Avec l'application de la RE 2020, nous sommes, individus et citoyens, sensibilisés à consommer moins d'énergie. En effet, les évolutions technologiques qui diminuent la consommation de nos équipements ne suffisent pas à atteindre le seuil du zéro gaspillage énergétique. Voilà pourquoi l'individu est au cœur de la RE 2020 puisque c'est l'évolution de notre comportement (et l'éducation de nos enfants) qui nous permettra de respecter la norme RE 2020 en consommant moins et plus efficacement.

LE PCAET EN ACTIONS

Le 29 juillet 2021, l'humanité a dépensé l'ensemble des ressources que la Terre peut nous fournir en un an ! Et l'été dernier encore, des incendies ont décimé les forêts de Sibérie et de l'Ouest américain, pendant que des inondations ont ravagé l'est de la France, l'Allemagne et la Belgique. Le dérèglement climatique est bien déjà en train de se faire sentir et selon les experts du climat de l'ONU, les impacts du dérèglement climatique vont s'accroître et devenir palpables bien avant 2050. Mais nous avons cependant encore des marges de manœuvre pour atténuer les effets de ces changements ...

LES ÉLUS PRIORISENT LES ACTIONS

Les nouveaux élus de Dronne et Belle, ainsi que ceux du Périgord-Limousin, l'ont bien compris. A peine leur PCAET approuvé, ils ont pu, le 22 mars dernier, échanger sur leurs actions en cours et à venir, dans le cadre du **Parcours élus « Agir sur mon territoire »** de l'ADEME. Par ailleurs, **un groupe de travail PCAET**, composé d'élus des différentes communes de Dronne et Belle, sous la houlette du délégué au PCAET, Monsieur Philippe Brousse, se réunit désormais régulièrement pour discuter des actions prioritaires à mettre à œuvre et de la manière d'y arriver. Vous pouvez découvrir dans les différentes rubriques de ce magazine quelques-unes des actions du PCAET mises en œuvre par la Communauté de Communes.



LES JEUNES DU PÉRIGORD VERT SE MOBILISENT POUR LE CLIMAT



Les jeunes du Périgord Vert ont décidé de s'engager pour le climat dans des actions à leur échelle dès fin 2019. Coordonné par le Centre Social du Ruban Vert et grâce au soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la CAF de Dordogne et des communautés de communes Dronne et Belle et Périgord Limousin, une vingtaine de collégiens de Brantôme-en-Périgord, Mareuil-en-Périgord, Thiviers et La Coquille ont d'abord échangé entre eux lors de plusieurs rencontres organisées en 2020 dans le cadre du temps scolaire et extra-scolaire afin de définir les actions qu'ils pourraient mettre en place. Confrontés comme nous tous à l'épidémie de Covid, une première thématique a émergé : la construction et le déploiement de poubelles participatives pour récupérer les masques jetables et sensibiliser au tri des déchets.

Ainsi, pendant leurs vacances de février et d'avril 2021, dans le cadre d'ateliers organisés par les missions jeunes des communautés de communes Dronne et Belle et Périgord Limousin, ces jeunes ont imaginé et construit différentes poubelles, incitant les utilisateurs à répondre à des questions sur l'environnement en jetant les masques dans l'un des deux compartiments de la poubelle. Ils ont ensuite installé ces poubelles dans leurs collèges et créé l'événement auprès de leurs camarades. Une vidéo a été tournée pour l'occasion ; rendez-vous sur Youtube sur la chaîne WEB'L pour la visionner.

L'idée est maintenant de déployer l'initiative dans d'autres lieux et par d'autres jeunes. Ainsi, avec le soutien des animateurs du Ruban Vert, des services jeunesse des Communautés de communes et de l'association Histoire2Voir, les collégiens travaillent à la rédaction de fiche-action, d'un livret pédagogique, ainsi qu'à la réalisation d'une vidéo qui retracera les étapes de leur initiative. Ces différents supports seront finalisés et présentés aux élus et au public dans le courant du premier semestre 2022.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Des aides du conseil départemental :

Le conseil départemental de la Dordogne propose une aide à la réhabilitation de l'assainissement non collectif pour les propriétaires occupants modestes et très modestes éligibles aux conditions de ressources de l'Anah en vigueur au moment du dépôt du dossier et les propriétaires occupants ayant acquis un bien en Dordogne pour y demeurer à titre de résidence principale (aide soumise à conditions). Cette aide est plafonnée à 2.500 € maximum, de 30 % du montant des travaux HT. Cette aide est limitée dans le temps suivant le plafond de l'enveloppe.

Prestataire de vidanges :

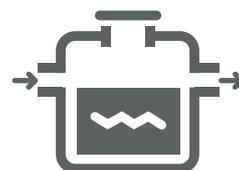
Un nouveau prestataire de vidanges a été retenu par l'EPCI pour les années 2022 à 2024, il s'agit de la société SARP OSIS OUEST. Vous n'êtes pas obligés de passer par ce prestataire pour réaliser vos opérations d'entretien sous réserve de missionner un vidangeur agréé. En revanche, vous devez contacter le service SPANC pour bénéficier des tarifs négociés proposés dans le cadre de ces vidanges groupées.

L'ensemble des documents, des conditions et des tarifs sont disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante :

dronneetbelle.fr/Assainissement-non-collectif.html

Pour toutes questions ou demandes de subvention, merci de s'adresser aux techniciens SPANC

(Monsieur Anthony BITAUD et Monsieur Victor BENON) de la communauté de Communes Dronne et Belle au 05.53.35.66.29.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vers une gestion optimisée de l'éclairage public...

Le 20 septembre 2021, la communauté de communes a invité les élus communaux à une réunion sur l'éclairage public afin de les inciter à moderniser leur parc dans l'objectif de diminuer (1) la consommation énergétique et (2) la pollution lumineuse, deux objectifs du PCAET.

Les intervenants du Syndicat départemental de l'énergie de Dordogne (SDE24), du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (PNR-PL) et de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) ont convaincu les élus de se lancer dans la démarche. Ainsi, dès 2022, sur plusieurs communes, comme Brantôme en Périgord, Mareuil en Périgord ou encore Bourdeilles, plusieurs actions concrètes seront mises en œuvre : suppression de certains points lumineux non utiles, remplacement des luminaires vétustes, passage à la LED, modification des plages horaires d'éclairage, variation de l'intensité lumineuse sur la période d'éclairage,...



Réunion du 20 septembre 2021, Mareuil-en Périgord

... et une diminution de la pollution lumineuse.



La commune de La Rochebeaucourt et Argentine, déjà impliquée dans cette démarche depuis plusieurs années, s'est vu décernée en juin 2021 deux étoiles par l'ANPCEN dans le cadre du label « Villes et villages étoilés » qui vise à faire progresser les collectivités sur le chemin de la sobriété lumineuse. Bravo à elle !

En 2022, le PNR-PL va, quant à lui, candidater pour devenir « Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) ». La zone cœur de la réserve sera en partie sur notre territoire et les communes vont être accompagnées par le Parc dans leur effort de diminution de la pollution lumineuse. Celle-ci afin de diminuer l'impact sur la faune nocturne et améliorer l'observation du ciel étoilé, des atouts pour notre territoire.

Pour en savoir plus :

<http://www.pnr-perigord-limousin.fr/Le-Parc/Les-actions/Preserver-la-nuit>



Photo : Gégard Prédignac - Club Regulus, Observatoire du Haut Périgord

CONFÉRENCE-DÉBAT ACCLIMATERRA « ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR) : UNE TRANSITION NÉCESSAIRE »

Le 13 décembre 2021, vous avez été nombreux à venir débattre sur le nécessaire développement des énergies renouvelables lors de la conférence organisée par la communauté de communes.

Les intervenants, Monsieur Compagnon, professeur à Sciences Po Bordeaux et Monsieur Roche, chargé de projets au sein de la chaire TRENT (transition énergétique territoriale), tous deux membres du collectif Acclimaterra, nous ont rappelé les conséquences du changement climatique sur nos territoires et la nécessité de développer les énergies renouvelables. Ceci pour diminuer notre impact sur le changement climatique, mais aussi pour avoir plus d'autonomie énergétique, dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles.

Les types d'ENR à développer sur Dronne et Belle ont été sujet de discussions, de même que la localisation de ces équipements. Enfin, des habitants ont également exprimé leur intérêt pour une prise en main citoyenne de ce développement des ENR. Affaire à suivre...



■ GESTION DES DÉCHETS

■ Ressourcerie

Le projet de création d'une ressourcerie à Lombraud, Brantôme-en-Périgord, avance à grands pas après la consultation des entreprises pour les travaux. Ceux-ci sont en cours et devraient se terminer fin juin 2022.

Le partenariat avec l'association « Le Tricycle Enchanté » qui assurera la gestion quotidienne du site et permettra nous l'espérons, le développement d'un projet d'économie circulaire avec une portée à la fois économique, sociale et environnementale.

Contact : « Le Tricycle Enchanté » - 05 53 03 73 04 - [facebook.com/letricycleenchanté](https://www.facebook.com/letricycleenchanté)



■ Déchetteries

Dans le cadre du développement envisagé par la société Périgord VDL, celle-ci a sollicité la Communauté de Communes et des propriétaires privés de terrains situés à Font-Vendôme à Brantôme-en-Périgord afin de récupérer des terrains nécessaires à ses travaux d'extension.

Ainsi, l'EPCI est en négociation pour la cession du centre technique et de la déchetterie gérée par le SMCTOM de Nontron.

Parallèlement, l'EPCI est en négociation pour acheter des terrains sur le site du Brandissou à Champagnac de Belair pour y implanter le centre technique ainsi que la future déchetterie.

À titre provisoire, il est envisagé de positionner la déchetterie sur le site de la ZAE des Rades à Valeuil, commune de Brantôme en Périgord.



■ PROJET SANTÉ ENVIRONNEMENT

Avec l'épidémie de Covid-19, nous avons tous pu nous rendre compte de l'importance de la qualité de l'air intérieur et de l'impact que celui-ci pouvait avoir sur notre santé. La Communauté de communes en a conscience depuis longtemps et s'est engagée dans un projet santé-environnement dès 2019, grâce au soutien financier de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Ce projet a débuté avec les structures enfance-jeunesse, les jeunes enfants étant particulièrement sensibles à la pollution de l'air intérieur. Ainsi, des diagnostics dans la crèche de Mareuil-en-Périgord et les ALSH de Mareuil-en-Périgord et de Brantôme-en-Périgord ont été réalisés en novembre 2019 par l'agence Alicse et des audits ont été menés par le Département dans les écoles de Villars et de la Chapelle-Faucher en janvier 2020.



Les résultats de ces premiers diagnostics et l'analyse des pratiques ont permis d'identifier un plan d'action à mettre en œuvre :

- Formation du personnel encadrant et du personnel de nettoyage – prévu en mars 2020, reporté en septembre 2020 ;
- Tri des jeux, vaisselle et produits d'entretien dans les différentes structures enfance-jeunesse de la CCDB – réalisé durant l'été et l'automne 2020 ;
- Mise en conformité avec la réglementation sur la qualité de l'air intérieur – réalisé à l'automne 2020.

Puis la réflexion sur l'utilisation des produits d'entretien s'est étendue aux autres services de la collectivité, avec en premier lieu l'impact des produits anti-covid utilisés. S'en est suivi, dès l'automne 2020, une gestion groupée et centralisée des stocks de produits d'entretien. Cela a permis de faire le point sur les besoins réels de chaque service, en concertation avec le personnel d'entretien des bâtiments. De nouveaux protocoles de nettoyage avec des produits d'entretien plus respectueux de la santé et de l'environnement sont aujourd'hui mis au point et utilisés dans les différents services de la Communauté de Communes.

Parallèlement à cette démarche sur les produits d'entretien, une réflexion a été menée dans le cadre de l'équipement du nouveau Pôle enfance-jeunesse de Brantôme. Ainsi, ce bâtiment conçu dans le respect de l'environnement (bâtiment à énergie positive et utilisant des matériaux biosourcés) est désormais équipé de mobilier éco-labélisés.

ENFANCE JEUNESSE

UN NOUVEAU BÂTIMENT AU SERVICE DES HABITANTS À BRANTÔME

« LA PASSERELLE »

En septembre, les services enfance - jeunesse de la Communauté de Communes situés à Brantôme-en-Périgord et l'Association Espace Socioculturel Ruban Vert de Brantôme, ont pris place dans un tout nouveau bâtiment situé à côté du Collège.

On pourra y retrouver : l'accueil de Loisirs Les P'tits Loups , l'accueil périscolaire de Brantôme, le Relais Petite Enfance, le lieu d'accueil parents-enfants « Boucle d'or », l'accueil jeunes de Brantôme, un lieu d'informations pour les 16-25 ans et le Ruban Vert de Brantôme.

Un lieu d'animation ouvert à tous de 0 à 107 ans, où chaque structure y propose des actions spécifiques à leurs missions, mais qui permettra également d'engager des projets communs.

Voici en quelques lignes une description de chaque structure présente dans ce bâtiment

- **Le Relais Petite Enfance** (ex-RAM) : animé par une éducatrice de jeunes enfants, il est un lieu d'accueil et d'information pour les parents, les assistantes et les enfants.
- **Le Lieu d'accueil parents- enfants « Boucle d'or »** : Dans la lignée des maisons vertes de Dolto, Boucle d'Or organise des temps d'écoute, d'échange ou de convivialité, notamment pour rompre l'isolement de ceux qui ne fréquentent pas les structures d'accueil. C'est aussi pour les jeunes enfants, un lieu de socialisation pour préparer et réussir leur scolarisation quand le moment sera venu d'entrer à l'école pour la première fois. Il est ouvert chaque mardi, de 9h30 à 11h30, aux enfants de 0-3 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents ou de leurs assistantes maternelles. Lieu d'accueil gratuit.
- **L'accueil de loisirs « les P'tits loups »** : il propose des temps de plaisirs et d'éducation à la vie collective, il offre des activités et des séjours de loisirs diversifiés. Une équipe de professionnels de l'animation permet d'assurer l'accompagnement de l'enfant dans le respect de leur rythme, tout en répondant à leurs besoins. Il est ouvert tous les mercredis en périodes scolaires et à toutes les périodes de vacances, (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) à l'exception des jours fériés et de la deuxième semaine des vacances de Noël.
- **L'accueil périscolaire de Brantôme** : Il est un service aux familles en lien avec l'école, qui a pour but un encadrement des enfants dont les parents travaillent plus tôt ou plus tard que les horaires scolaires. Ouvert de 7h15 à 8h20 le matin, et de 16h30 à 18h45 chaque soir en période scolaire.
- **L'accueil Jeunes pour les 11-17 ans** : L'Espace Jeunes pour les 11-17 ans : un lieu d'écoute, d'échanges et de rencontres de la jeunesse du territoire. Considéré comme un deuxième « lieu de vie » pour les jeunes, après l'environnement familial. Une équipe de 2 professionnels est disponible pour les jeunes et pour leurs familles. Les jeunes pourront y trouver un accompagnement dans leur temps de loisirs, ainsi

PORTES OUVERTES

LE SAMEDI 21 MAI 2022

DE 10H À 17H

Programme diffusé ultérieurement



que leurs projets. L'accueil jeunes est ouvert au public sur la période scolaire : les mercredis, les vendredis et les samedis, et lors d'ateliers collège (au sein du collège de Brantôme). Il accueille également sur les périodes de vacances : du lundi au vendredi (ou samedi), à l'exception de celle de décembre.

- **Un lieu d'informations pour les 14-25 ans** : En accès libre et gratuit, il a pour mission d'aider les jeunes à trouver des informations sur tous les sujets qui les concernent ou les intéressent, qu'il s'agisse de scolarité, de formation, d'emploi, de logement, de loisirs, de préparer son départ vers l'étranger, les questions autour de la prévention ou encore de monter un projet pour lequel ils cherchent des aides... Cet espace a pour objectif d'être labellisé Point Information Jeunesse.
- **L'Espace Socioculturel le Ruban Vert** : Le Centre social est ouvert à tous (enfant, jeunes, familles, adultes, associations...). Ce lieu d'initiatives aux habitants permet de créer du lien entre eux, et chacun peut y trouver une place pour participer et/ou animer la vie locale. Ses missions s'articulent autour de quatre grands axes : accueillir, informer, accompagner (accès numérique, accès aux droits, lieu ressource / familles, Education (accompagnement à la scolarité, soutien aux familles, sorties, séjours collectifs) / vie locale et dynamique de territoire (projet d'habitants, Carnaval occitan, projet intergénérationnel, Vieillir ensemble, Ateliers socioculturels pour adultes) / projet de Jeunes (soutien aux initiatives des jeunes, propositions artistiques et culturelles, animation de réseau de jeunes : local et national). Il est ouvert au public du lundi au vendredi tout au long de l'année.

Pour toute information complémentaire, contacter la Communauté de Communes Dronne et Belle au : 05 53 03 83 55 ou le Ruban Vert au : 05 53 35 19 81.

SANTÉ ET SOCIAL

ARRIVÉES ET DÉPARTS - MAISON DE SANTÉ ET CABINET MÉDICAL

Maison de Santé de Mareuil-en-Périgord

ARRIVÉES

Dr PORTA José - Médecin généraliste

Depuis le 15/02/2021 - Rdv au 05 53 56 86 87

Dr RACHIDI Amine - Médecin Généraliste

Depuis le 22/02/2021 - Rdv au 05 53 56 86 87

Mme LAFOURCADE Élise - Kinésithérapeute

Depuis le 22/03/2021 - Rdv au 06 48 31 35 60

Mme MORALES Julie - Naturopathe Énergéticienne

Depuis le 01/11/2021 - Rdv au 07 83 93 51 68 - 1j/semaine

DÉPARTS

Mme BORSI Naïs - Orthophoniste

Au 15/09/2021

Cabinet médical de Brantôme-en-Périgord

ARRIVÉES

Service de santé au travail

1j/mois (variable) et de mai à septembre jusqu'à 2j/mois

Mme MORALES Julie - Naturopathe Énergéticienne

Depuis le 01/11/2021 - Rdv au 07 83 93 51 68 - 1j/semaine

PISCINES

Après quelques années où le sujet des piscines a été mis en attente pour des questions budgétaires, la Communauté de Communes, en lien avec la commune de Champagnac de Belair a relancé les études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et de mise aux normes de cette piscine. La réflexion sur la piscine de Bourdeilles n'est, elle, pas encore relancée.

DÉFIBRILLATEURS

La Communauté de Communes, initiateur du projet, a proposé aux communes rattachées, de réaliser un groupement de commandes concernant l'achat de plusieurs Défibrillateurs Automatiques Externes (DAE), et ce pour de multiples raisons. La première qui nous vient à l'esprit est la superficie de notre territoire. En effet, la Communauté de Communes intervient sur 504 km² avec des communes principalement composées de villages, hameaux, et lieux-dits, preuve d'une grande disparité. Les communes s'étendent, pour la plupart, sur des kilomètres. Outre les plus fortes densités qui se concentrent autour des principaux centres urbains, le reste de la population se trouve dans les terres et se retrouvent entre Nontron et Périgueux. La distance séparant ces deux centres urbains est de 46,8 km, il faut en moyenne 52 mn pour la traverser en voiture. Cela signifie que souvent, les services de secours se trouvent à plusieurs dizaines de minutes des habitations. Il est donc difficile de pouvoir intervenir rapidement lors d'urgence, notamment dans le cas d'un arrêt cardiaque, qui nécessite une prise en charge extrêmement rapide. La deuxième raison est la législation. En effet depuis le 1er Janvier 2021 puis 2022, les établissements recevant du public (ERP) de quatrième et cinquième catégorie doivent et devront être équipés de Défibrillateurs. Aujourd'hui un certain nombre de lieux et bâtiments publics communaux et communautaires sont équipés de DAE pour un coût total de 38 216 €.

Comment savoir où sont implantés les défibrillateurs ?

Comme le prévoit la réglementation les propriétaires de DAE doivent déclarer sur la base nationale des défibrillateurs, site du ministère des solidarités et de la santé. Cela permet aux secours (SAMU, pompiers) de connaître en temps réel la disponibilité et la localisation précise des différents DAE disponibles au niveau national. En cas d'arrêt cardiaque les secours vous indiqueront le défibrillateur le plus proche afin de débiter un massage cardiaque rapide et efficace.

Chaque citoyen est acteur de la chaîne des secours.

A l'issue du déploiement des DAE, notre assistant de Prévention Lafforest David diplômé du monitorat de secourisme, a effectué des sessions de formation à l'utilisation des DAE et à la pratique du massage cardiaque dans les collectivités nouvellement équipées d'appareils.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AIDES AUX ENTREPRISES : CONTACTS ET INFORMATIONS

De nombreuses aides pour les entreprises sont disponibles mais il est parfois difficile d'être informé.

Pour cela, il existe deux plateformes de recherche autonome et diverse vous permettant de connaître celles auxquelles votre entreprise est éligible :

- <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/>
- <https://les-aides.fr/>

De nombreux interlocuteurs sont également à votre écoute :

PAYS PERIGORD VERT

développement économique

Mme Sandrine MIKULAK : 05 53 06 04 24 / 06 72 42 13 67

INITIATIVE PERIGORD

accompagnement financier et soutien administratif lors des reprises/installations, fonds de soutien des entreprises pour accompagner les difficultés liées à la crise.

M Fabien SAJOUS : 05 53 35 80 23 / 06 78 42 39 00

PERIGORD DEVELOPPEMENT

intégration sur le territoire et mise en réseau.

M Damien DESMIER : 05 53 35 80 87 / 07 68 31 84 59



CHAMBRE DES METIERS

développement économique, création/transmission/reprise.

Mme Marie BESSON : 05 53 35 87 31 / 06 78 94 13 32

CHAMBRE DU COMMERCE

développement économique, création/transmission/reprise

Mme Delphine DARCOS : 05 53 35 80 66 / 06 10 42 22 53

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

détection des entreprises en difficulté, orientation vers les dispositifs les plus adaptés pour les aider, et accompagnement pendant leurs démarches

M Frédéric FAGUET : 06 12 32 41 04

DISPOSITIFS PROLONGÉS JUSQU'AU 30 JUIN 2022

- **Prêt Garanti de l'État** : pour les entreprises de + de 40 salariés
- **Prêt Exceptionnel Petites Entreprises** : pour les entreprises de moins de 40 salariés

PLATEFORME STAGE-IN : PERIGORD VERAvenir

Cette plateforme est un outil de mise en relation entre les élèves, leurs parents et les acteurs du monde économique avec la participation des chefs d'établissements.

Elle vise à :

Pour les élèves et leurs parents :

- trouver facilement les différents secteurs professionnels présents dans le bassin d'emploi ;
- Être soutenus et accompagnés dans la première entrée du jeune dans le milieu professionnel ;

Pour le chef d'entreprise :

- être accompagné dans sa gestion des propositions de stage avec un outil simple et adapté ;
- Participer à la dynamique de son territoire ;
- Contribuer à informer sur les métiers, à susciter des vocations ;
- Avoir plus de visibilité auprès des élèves et de leurs parents ;

Pour le chef d'établissement :

- avoir une vision globale de l'avancement des élèves utilisant la plateforme ;
- Optimiser l'expérience de ses élèves pendant le stage en entreprise ;

STAGE-IN
Périgord Vert



Trouve un stage près de chez toi !

Je cherche un stage

Je propose un stage



Périgord Vert

» Collège Aléandre d'Aquitaine (Brantôme)
Collège Arnault de Marouf (Marouf)
Collège Les Marches de l'Océanien (Régat-Pluviers)
Collège Lycée Alcide Duaillet (Nantzen)
MFR Périgord-Limousin (Beignac)

L'originalité de Stage-In réside dans l'outil numérique proposé qui répond aux modes actuels de communication des jeunes. Très facile d'utilisation, (3 clics suffisent pour déposer une demande de stage ou une offre), la plateforme propose :

- Une cartographie de localisation des offres/demandes ;
- Des informations pratiques ;
- Un court questionnement pour répondre le mieux possible à la recherche du jeune et des parents.

■ DIAGNOSTIC PERFORMA ENVIRONNEMENT

Chefs d'entreprises artisanales, engagez une démarche vertueuse, gagnez des parts de marché et faites des économies avec Performa Environnement



Réservé aux entreprises artisanales dans le cadre du plan de relance national, le diagnostic transition écologique Performa Environnement permet de s'engager dans une démarche écoresponsable tout en réalisant de potentielles économies !

Ce diagnostic **individuel et gratuit** est réalisé par votre conseiller environnement CMA (Chambre de Métiers et de l'Artisanat) en trois temps :

- 1. Etat des lieux** pour évaluer l'impact de votre activité sur l'environnement et détecter de nouvelles sources d'économies. Différents sujets sont abordés : gestion des locaux, énergie, eau, déchets, vos achats, la mobilité, etc
- 2. Restitution d'un diagnostic complet et proposition d'un plan d'actions** prioritaires pour maîtriser votre consommation énergétique et optimiser vos coûts.
- 3. Proposition d'un accompagnement spécifique, en fonction des besoins** pour
 - mettre en place des actions destinées à réduire votre empreinte environnementale et donc à accélérer votre transition écologique,
 - valoriser votre démarche environnementale par l'obtention d'un label,
 - identifier et sélectionner une solution d'investissement, d'étude ou de formation et être assisté dans le montage d'une demande de financement.

Exemple d'accompagnement : Après diagnostic environnement auprès d'un artisan terrassier, il a été révélé l'opportunité d'investir dans une cribleuse afin de pouvoir réexploiter les roches extraites directement sur chantier. Le Conseiller Environnement a pu accompagner l'entreprise afin d'obtenir des aides à l'acquisition de matériel de tri/recyclage sur chantier dans le secteur du BTP.

Contactez votre conseiller Environnement à la Chambre des Métiers de Dordogne :

Laure BOUTEAUD

l.bouteaud@cm24.fr - 05 53 35 87 48

■ LES ENTREPRISES DU TERROIRE RECRUTENT

Les grandes entreprises du territoire se développent et ainsi leurs besoins en recrutement grandissent jour après jour. C'est pourquoi nous vous invitons à relayer cette information auprès de vos connaissances, vos amis ou votre famille.

SAINT MICHEL CHAMPAGNAC :

<https://entreprise.stmichel.fr/offres-emploi>

MADMOISELLE DESSERTS :

05 53 02 32 00 - ou <https://www.mademoiselledesserts.com/>

PÉRIGORD VÉHICULES DE LOISIRS :

05 53 05 78 13 - ou <https://pvdl.fr/emplois/>

SELP MAREUIL :

05 53 60 84 44 - ou mail : job@selp.fr

SYLVATEK :

05 53 54 81 49 - ou

<https://sylvatek.fr/barbarie-palox/recrutement-barbarie/>

OMYA :

05 53 60 55 55 - ou corinne.roland@omya.com

FYBOTS :

braun@fybots.com

NOS ENTREPRISES RECRUTENT



INFORMATIONS
COMMUNAUTAIRES

TOURISME

MÉDIATHÈQUES

CIAS

JEUNESSE

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VOUS INFORME AU QUOTIDIEN

Pour retrouver toute l'actualité des services de la communauté de communes rendez-vous sur :

dronneetbelle.fr

 [@dronneetbelle](https://www.facebook.com/dronneetbelle)

Pour retrouver toute l'actualité de l'Office de Tourisme PÉRIGORD Dronne Belle rendez-vous sur :

www.perigord-dronne-belle.fr

 [@tourismeperigorddronnebelle](https://www.facebook.com/tourismeperigorddronnebelle)

Pour retrouver toute l'actualité du Réseau de Lecture Publique Dronne et Belle, rendez-vous sur le blog des Médiathèques :

www.mediathequesdronneetbelle.jimdo.com

 [@BiblioDronneBelle](https://www.facebook.com/BiblioDronneBelle)

Pour retrouver les informations relatives au CIAS Dronne et Belle, rendez-vous sur :

www.dronneetbelle.fr/CIAS

Espace Jeunes

 [@AJDB24](https://www.facebook.com/AJDB24)

Pôle Enfance Jeunesse Famille «La Passerelle»

 [@La Passerelle - Pôle Enfance Jeunesse Famille de Brantôme](https://www.facebook.com/LaPasserellePoleEnfanceJeunesseFamilleDeBrantome)

Les ALSH

 [@ALSH L'îlot Drôle](https://www.facebook.com/ALSHLilotDrôle) ET [@ALSH Les P'tits Loups](https://www.facebook.com/ALSHLesPtitsLoups)